

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023****N°DCM-2023-064****OBJET :****FINANCES**

Ecole de Musique Municipale

Tarifs 2023 / 2024

Ajout du tarif « adulte  
débutant »

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-trois le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 5 septembre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents** : M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir** :

M. PERREAULT représenté par M. MATHIAS - M. JACQUARD représenté par Mme ROBIN - M. MARTINON représenté par M. MORIN - Mme SOUPE représentée par Mme COUTURIER - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. CURNILLON - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme RAVOUX - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

**Absent** : M. POCHON.

Mme Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DCM-2023-042, en date du 22 mai 2023, approuvant les tarifs trimestriels 2023 - 2024 de l'Ecole Municipale de Musique ;

Madame ROBIN explique aux élus qu'afin de s'adapter aux besoins des usagers de l'Ecole de Musique et sur proposition de l'équipe enseignante de l'établissement, il s'avère opportun d'instaurer un deuxième tarif adulte pour les débutants qui souhaitent suivre 30 minutes de cours au lieu de 45 minutes. La tarification serait fonction du quotient familial (QF) et du lieu de résidence de l'utilisateur ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

**APPROUVE** le tarif trimestriel 2023-2024 «Adulte débutant» de l'Ecole de Musique Municipale :

Châtillonnais :	QF1 : 100 €	QF 2 : 110 €	QF3 : 140 €	QF 4 : 160 €
Communes extérieures :	180 €			

Ainsi délibéré le 11 septembre 2023

Le Maire,  
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : **13 SEP. 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **13 SEP. 2023**

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

